

# **La deuxième charte du PNR sera-t-elle plus ambitieuse pour le golfe du Morbihan ?**

*Par Catherine Lozac'h Le 21 novembre 2024 à 20h00*

## **Le parc naturel régional (PNR) du golfe du Morbihan ne couvre pas... le golfe du Morbihan. La partie maritime sera-t-elle intégrée à la charte #2 ?**

Ronan Le Délézir, président du PNR : « Nous sommes en réflexion. Il ne s'agit pas de se substituer à l'État pour la planification sur le domaine maritime, mais on mène déjà des actions de sensibilisation sur le golfe, on y gère des zones Natura 2000. Le parc pourrait devenir officiellement un acteur de médiation, de pédagogie, de connaissance. C'est compliqué juridiquement, mais le PNR serait légitime et innovant dans cette interface littorale : la mer, elle, fait fi de nos limites administratives. Le comité syndical du parc a donc voté un périmètre d'étude qui inclut la zone maritime. »

## **Les intercommunalités ont maintenant des compétences sur lesquelles travaillait le PNR. Alors à quoi va servir le parc version 2 ?**

« À asseoir des actions qu'on mène, depuis longtemps, notamment sur la biodiversité. Dans le domaine économique, je souhaiterais qu'on travaille davantage sur les activités primaires qui font l'équilibre du territoire et qu'on aille sur les questions environnementales dans l'entreprise. C'est peut-être ça la chance du PNR : à une échelle, plus flexible qu'une interco, de lancer des réflexions et travailler avec d'autres. »

## **La charte #1, âprement négociée, limitait modestement l'étalement urbain. Quid de la version 2 ?**

« La première charte avait l'ambition d'un urbanisme plus modéré. Nous sommes en dessous de la contrainte de consommation d'espace. Depuis, des lois exigent de refaire la ville sur la ville. C'est plus difficile de reconstruire Crac'h sur Crac'h, où le modèle est pavillonnaire, qu'un quartier de Rennes. Dans la charte 2, il va falloir accompagner la prise de conscience que l'environnement ne peut plus être la variable d'ajustement. On l'a vu à Valence, on l'a vu avec la covid... L'avis du parc peut être une plus-value pour les plans locaux d'urbanisme, pour proposer de nouvelles formes urbaines. »

### **La révision de la charte PNR en trois dates**

**Octobre 2024.** Vote de la Région pour le lancement de la procédure de renouvellement du classement du parc naturel régional du Golfe du Morbihan. En parallèle, bilan de la première charte.

**Février 2026.** Délibération du syndicat mixte du PNR pour arrêter le projet de charte. Elle est ensuite étudiée par le conseil national de protection de la nature, la fédération des parcs, le préfet et l'autorité environnementale puis soumise à enquête publique.

2029. Décret de renouvellement de classement par le Premier ministre.

## **Comment la nouvelle charte abordera l'adaptation aux changements climatiques ?**

« C'est la ligne d'action des parcs naturels depuis longtemps. [Cette charte-là sera plus pragmatique](#) pour qu'on puisse montrer des actions mutualisables : sur l'alimentation dans les cantines, la mise en place des trames écologiques, la préservation des haies bocagères suite aux atlas de la biodiversité... Nous n'empêcherons pas les gens d'arriver sur le territoire. Mais, avec les moyens qu'on aura, on doit réfléchir à bien les recevoir, tous, les riches comme tous les autres qui vont faire vivre le territoire. »

## **Quel avenir pour les actions santé et environnement, en sommeil faute de financement ?**

« Cette question doit être portée par le parc. Aujourd'hui on consomme là, on mange là, on dort là... Il y a un enjeu de mixité sur lequel le parc peut apporter son expertise. Le mot sobriété n'est pas un gros mot non plus. »

## **Est-ce qu'une maison du parc fait partie de la charte #2 ?**

« Non, ce n'est pas le moment pour un tel investissement. Il faut qu'on soit parcimonieux avec l'argent public. Pourquoi pas un jour, quelque chose de mutualisé. Il ne faut pas faire rêver les gens, il n'y aura pas de maison du parc à Berder. »

## **Depuis la création du PNR, les cotisations par habitant n'ont pas augmenté. La question des moyens est-elle sur la table ?**

« Oui car on fonctionne au fil de l'eau grâce aux [appels à projet, pour 40 à 50 % du budget](#). Ce n'est pas pérenne. Certains parcs reçoivent un pourcentage des dotations « biodiversité » perçues par les communes. On réfléchit à une fondation avec des partenaires privés. Il faut trouver un système économique qui tienne la route. Je n'ai pas de tabou, la décision sera collective. Demain, le parc peut être supprimé et on mettra l'argent ailleurs. Ce serait dommage parce qu'on perdrait un territoire pertinent et, financièrement, des effets leviers. Quand on voit la création du parc de la Rance et qu'aucun parc qui disparaît, c'est qu'il y a un intérêt ! Le PNR du golfe du Morbihan a 10 ans. Il est jeune et doit continuer à faire ses preuves. »